

Chapitre 7

L'intention juge nos actions.

1. La mort, dit-on, nous acquitte de toutes nos obligations. Mais j'en connais qui ont vu les choses autrement.

Henri VII, roi d'Angleterre, s'entendit avec Dom Philippe, fils de l'Empereur Maximilien (ou encore, en termes plus flatteurs, père de l'Empereur Charles-Quint) en ces termes : Philippe remettrait entre ses mains le Duc de Suffolk de la Rose Blanche, son ennemi, qui s'était enfui et réfugié aux Pays-Bas, moyennant quoi lui, Henry, promettait de n'attenter en rien à la vie du Duc. Mais quant sa mort approcha, il ordonna par testament à son fils de le faire mourir aussitôt que lui même serait décédé³⁵.

2. Dernièrement, dans cette tragédie que le Duc d'Albe nous fit voir à Bruxelles, concernant les Comtes de Horn et d'Egmont, il y eut bien des choses remarquables ; et entre autres le fait que ledit Comte d'Egmont, sur la parole et l'assurance duquel le Comte de Horn était venu se rendre au Duc d'Albe, demanda avec insistance qu'on le fît mourir en premier, afin que sa mort l'affranchisse de l'obligation qu'il avait envers le Comte de Horn.

Il semble que la mort ne libérait pas le roi d'Angleterre de la parole qu'il avait donnée, et que le Comte d'Egmont lui, en eût été quitte même sans mourir.

³⁵ La source de cet épisode est dans les *Mémoires* des frères Du Bellay.

3. Nous ne pouvons être liés par un serment au-delà de nos forces et de nos moyens, pour la bonne raison que les faits et les actes ne dépendent pas de nous et qu'il n'est rien qui soit vraiment en notre pouvoir que la volonté : c'est sur elle que se fondent et s'établissent nécessairement toutes les règles concernant les devoirs de l'homme.

Ainsi le Comte d'Egmont qui maintenait son esprit et sa volonté engagés par sa promesse, alors même qu'il n'était pas en son pouvoir de la réaliser, était-il sans aucun doute absous de son devoir, quand bien même il eût survécu au Comte de Horn. Mais le roi d'Angleterre, lui, manquant volontairement à sa parole, ne peut trouver d'excuse dans le fait d'avoir retardé jusqu'après sa mort l'exécution de son plan déloyal. Pas plus que le « maçon » dont parle Hérodote³⁶, qui avait loyalement conservé durant toute sa vie le secret des trésors du Roi d'Égypte son maître, mais qui, au moment de mourir, le révéla à ses enfants.

4. J'ai vu plusieurs hommes de mon temps, qui détenaient des biens appartenant à d'autres et tourmentés par leur conscience, se disposer à soulager celle-ci par leur testament et après leur décès. Ils ne font là rien qui vaille, ni en repoussant à plus tard une chose si urgente, ni en voulant réparer un tort avec si peu de regret et de dommage pour eux-mêmes. Ils doivent y mettre plus du leur. Et plus le paiement sera pénible et

³⁶ Hérodote, *Histoires*, II, 1 – Dans cet épisode, il s'agit en fait d'un architecte et non d'un « maçon » comme le dit Montaigne. « Pour mettre son trésor à l'abri, [le roi] se fit bâtir une chambre toute en pierre, dont l'un des murs donnait sur l'extérieur du palais. Mais son architecte, dans un dessein coupable, usa d'un artifice en construisant cette pièce : il fit en sorte que l'une des pierres de ce mur pût aisément être retirée par deux hommes ou même un seul. Sitôt l'édifice achevé, le roi y entassa ses trésors. Les années passèrent et l'architecte, arrivé à son dernier jour, manda ses fils (il en avait deux) et leur fit connaître l'artifice dont il avait usé, en bâtissant le trésor royal, pour leur permettre de vivre dans l'opulence. »

gênant, plus leur satisfaction sera juste et méritoire. La pénitence veut qu'on ait un poids à porter.

5. Et ceux-là font encore bien pire, qui attendent jusqu'à leur dernier souffle pour avouer leur haine envers un de leurs proches, après l'avoir cachée leur vie durant. Ils montrent qu'ils ne se soucient guère de leur honneur, en suscitant ainsi chez l'offensé l'irritation envers leur propre mémoire ; et qu'ils ont encore moins le souci de leur conscience, n'ayant pas su respecter la mort elle-même en faisant mourir leurs mauvaises dispositions avec eux, et en étendant au contraire la vie de leur ressentiment au-delà de la leur.

6. Je prendrai garde, si je le puis, que ma mort ne dise quelque chose que ma vie n'ait d'abord dite ouvertement.

Chapitre 13

Le cérémonial de l'entrevue des Rois.

1. Il n'est pas de sujet, si minime soit-il, qui ne mérite de figurer dans cet assemblage⁵⁸.

Selon la règle courante, ce serait une notable impolitesse, s'il s'agit d'un égal, et plus encore s'il s'agit d'un personnage important, de ne pas être chez vous quand il vous aurait averti qu'il allait y venir. Et la reine de Navarre ajoutait à ce propos que c'était une impolitesse pour un gentilhomme que de partir de sa maison, comme on le fait généralement, pour aller au-devant de celui qui vient le voir, si puissant soit-il ; et qu'il est plus respectueux et poli de l'attendre, pour le recevoir, ne fût-ce que de peur de manquer sa route : il suffit de l'accompagner à son départ.

2. Pour moi, j'oublie souvent l'un et l'autre de ces vains devoirs, comme je retranche de ma maison autant que je le puis toute cérémonie. Quelqu'un s'en offense. Qu'y puis-je ? Il vaut mieux que je l'offense une fois que de me faire offense à moi-même tous les jours !... ce serait un esclavage permanent. À quoi bon fuir la servitude des cours, si c'est pour la ramener jusque dans sa tanière ?

⁵⁸ « patchwork » eût été par trop anachronique... mais c'est pourtant le sens du mot « rhapsodie » employé ici par Montaigne. A noter justement qu'il n'emploie pas encore le mot « Essais » ; mais l'idée est bien celle-là.

3. C'est aussi une règle commune à toutes les assemblées que c'est aux moins importants de se trouver les premiers au rendez-vous, alors que les plus en vue ont en quelque sorte le droit de se faire attendre. Pourtant, lors de l'entrevue organisée entre le pape Clément V et le roi François 1^{er}, à Marseille⁵⁹, le roi ayant ordonné les préparatifs, s'éloigna de la ville, et laissa deux ou trois jours au pape pour qu'il puisse faire son entrée et se reposer, avant de venir le trouver. De même, à l'arrivée du pape et de l'empereur à Boulogne, l'empereur permit au pape d'y être le premier, et y vint après lui.

4. C'est, dit-on, le cérémonial ordinaire dans les rencontres entre Princes, que le plus grand soit avant les autres au lieu convenu, et même avant celui chez qui se fait cette rencontre. Et cela, afin de montrer que c'est le plus grand que les inférieurs vont trouver, qu'ils sont les demandeurs, et non l'inverse.

5. Ce n'est pas seulement chaque pays, mais chaque cité et chaque métier qui a son cérémonial particulier. J'y ai été soigneusement éduqué dès l'enfance, et ai vécu en assez bonne compagnie pour ne pas ignorer les règles de notre politesse française, et je pourrais même les enseigner. J'aime les suivre, mais pas de façon si craintive que ma vie en soit prisonnière. Elles ont quelques aspects pénibles, mais ceux-là, si on les oublie délibérément, et non par erreur, on n'en est pas moins distingué pour autant. J'ai vu souvent des hommes impolis par trop de civilités, et devenir importuns à force de courtoisie.

6. C'est au demeurant une connaissance⁶⁰ très utile que celle de l'entregent. Elle favorise, comme la grâce et la beauté,

⁵⁹ L'entrevue du Pape Clément VII et de François 1^{er} eut lieu en 1533.

⁶⁰ Employer « science » dans ce contexte m'a semblé incongru : le mot de « science » ayant pour nous aujourd'hui un sens bien précis.

les premiers contacts en société, et prépare la familiarité. Par conséquent, elle nous permet de nous instruire par les exemples d'autrui, et de faire valoir le nôtre, s'il a quelque chose d'instructif et qui soit communicable.

Chapitre 16

À propos de quelques ambassadeurs.

1. Au cours de mes voyages, afin d'apprendre toujours quelque chose par les conversations que j'ai avec les gens (ce qui est une des meilleures écoles qu'on puisse trouver), j'ai pour habitude de ramener toujours ceux avec qui je parle aux sujets qu'ils connaissent le mieux.

*Que le capitaine parle des vents,
Le laboureur des taureaux,
Le guerrier de ses blessures,
Et le berger des troupeaux.*

[Properce, II, 1,43]⁶³

2. Car il advient bien souvent, au contraire, que chacun choisit de discourir d'un métier autre que le sien, estimant se faire ainsi une nouvelle réputation. En témoigne le reproche qu'Archidamos fit à Périandre en lui disant qu'il abandonnait la gloire d'un bon médecin pour celle d'un mauvais poète.

3. Voyez combien César passe de temps à nous exposer ses inventions dans la construction de ponts et de machines de guerre, et combien, à l'inverse, il est discret quand il parle des aspects propres à son métier, de sa vaillance et de la conduite de son armée. Ses exploits prouvent assez qu'il est un excellent ca-

⁶³ Vers italiens que selon P. Villey Montaigne aurait pris dans un ouvrage de Stefano Guazzo, *La civil conversation*, et qui sont traduits de Properce (II,1,43).

pitaine ; mais il veut être reconnu comme un excellent ingénieur, ce qui est tout de même assez différent !

4. Denys l'Ancien était un grand chef de guerre, comme il convenait à son rang. Mais il se donnait un mal fou pour être reconnu plutôt par la poésie – à laquelle il n'entendait rien.

Un juriste, qu'on avait emmené il y a quelque temps visiter une étude bien fournie en toutes sortes de livres concernant son domaine et bien d'autres, ne trouva aucun commentaire à en faire ; mais il s'arrêta longuement pour critiquer durement et comme en connaisseur une balustrade qu'on avait installée sur l'escalier à vis de l'étude, que cent capitaines et soldats voyaient tous les jours, sans la remarquer et sans en être irrités.

Le bœuf aspire à la selle, le cheval aspire à labourer.

[Horace, *Épîtres*, I, 14]

Mais en se conduisant ainsi, on n'arrive jamais à rien.

5. Il faut donc s'efforcer de ramener toujours l'architecte, le peintre, le cordonnier et les autres, chacun à leur domaine. Et à ce propos, à la lecture des livres d'histoire, qui sont écrits par des gens de toutes sortes, j'ai pris l'habitude de chercher à savoir qui en sont les auteurs. Si ce sont des gens qui n'exercent que dans les Lettres, j'apprends chez eux particulièrement le style et le langage ; si ce sont des médecins, je les suis plus volontiers quand ils nous parlent de l'état de l'air, de la santé et de la complexion des princes, des blessures et des maladies. Si ce sont des jurisconsultes, il faut apprendre chez eux les controverses juridiques, les lois, l'organisation politique et autres choses du même genre. Si ce sont des théologiens, les affaires de l'Église, les règles de la censure ecclésiastique, les dispenses et les mariages. Si ce sont des courtisans, l'Étiquette et les cérémonials. Si ce sont des gens de guerre, ce qui est de leur compétence, et principalement les récits des exploits auxquels ils ont participé en personne. Si ce sont des ambassadeurs, les projets, les secrets, les opérations et la manière de les conduire.

6. Pour cette raison, ce sur quoi je serais passé sans m'arrêter chez un autre, je l'ai noté et remarqué en lisant l'*Histoire* du seigneur de Langey, très connaisseur en ces matières. Et voici de quoi il retourne :

L'empereur Charles-Quint avait fait de vives remontrances, durant le consistoire de Rome, en présence de l'évêque de Mâcon et du seigneur du Velly, nos ambassadeurs ; il y avait mêlé des paroles outrageuses à notre égard, et entre autres, que si ses capitaines et soldats n'étaient pas plus fidèles et plus experts en matière militaire que ceux du roi, il se passerait immédiatement la corde autour du cou pour aller lui demander sa miséricorde. (Et il semble bien qu'il en était persuadé, car deux ou trois fois dans sa vie, il répéta les mêmes choses). Il alla même jusqu'à défier le roi de combattre en chemise avec l'épée et le poignard, dans un bateau.

7. En racontant cela, le seigneur de Langey ajoute que les ambassadeurs, faisant leur rapport au roi sur cette affaire, lui en dissimulèrent la plus grande partie, et même lui cachèrent les deux derniers points. Or j'ai trouvé bien étonnant qu'il soit dans le pouvoir d'un ambassadeur de faire un choix dans les propos qu'il doit rapporter à son maître, surtout quand ils sont de si grande conséquence, venant d'une telle personne, et prononcés dans une si grande assemblée.

8. Il me semble que la fonction du serviteur devrait être plutôt de rapporter intégralement les choses, telles qu'elles se sont produites, afin que la liberté d'ordonner, de juger, et de choisir demeure celle du maître. Car lui altérer ou cacher la vérité, de peur qu'il ne la prenne autrement qu'il ne doit, et que cela ne le pousse à prendre quelque mauvais parti, en le laissant ignorant de ses affaires, cela me semble appartenir à celui qui dispense la loi, non à celui qui la reçoit, au tuteur et au maître d'école, non à celui qui doit se considérer comme inférieur, du point de vue de l'autorité, de la sagesse et du savoir-faire. Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas être servi de cette façon dans mon modeste cas.

9. Nous nous soustrayons bien volontiers au commandement sous quelque prétexte, et accaparons un peu le pouvoir du maître : chacun aspire si naturellement à la liberté et à l'autorité, que rien n'est plus utile au supérieur, venant de ceux qui le servent, que leur simple et naturelle obéissance.

10. On corrompt la fonction du commandement quand on obéit par raison, et non par sujétion. P. Crassus, celui que les romains estimèrent cinq fois heureux lorsqu'il était consul en Asie, ayant ordonné à un ingénieur grec de lui faire amener le plus grand des deux mâts de navire qu'il avait vus à Athènes pour quelque engin de batterie qu'il voulait en faire, celui-ci, en vertu de sa science, se crut autorisé à faire un autre choix, et lui fit livrer le plus petit qui, selon son point de vue, était le plus convenable. Crassus, après avoir patiemment entendu ses explications, lui fit donner le fouet, accordant plus d'importance au respect de la discipline qu'à l'ouvrage lui-même.

11. On pourrait cependant considérer, d'autre part, qu'une obéissance aussi forcée ne concerne que les ordres précis et prévus à l'avance. Les ambassadeurs ont une charge plus libre, qui en plusieurs points, dépend complètement de leur appréciation : ils n'exécutent pas simplement, mais forment et dirigent aussi, par l'avis qu'il donnent, la volonté du maître. J'ai vu de mon temps des personnes chargées de commandement réprimandées pour avoir obéi aux termes des lettres du roi plutôt qu'en fonction de la situation telle qu'elle se présentait à eux.

12. Les hommes de bon jugement critiquent encore aujourd'hui l'usage des rois de Perse de donner des ordres si précis à leurs agents et lieutenants que pour les moindres choses, ils devaient recourir de nouveau à leurs ordres. Dans un Empire aussi étendu, ce délai de transmission aurait souvent eu des conséquences néfastes sur leurs affaires. Et Crassus, écrivant à un homme du métier, et l'informant de l'usage auquel il destinait ce mât, ne semblait-il pas lui demander son avis, et l'inciter à prendre une position personnelle ?